

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 101

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :
« Les inspecteurs de l'Éducation nationale et leurs équipes veillent à accompagner les directeurs
lors de la première année de fonction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement nous a été proposé par Les Stylos Rouges, collectif d'enseignants.

Il vise à préciser qu'une formation initiale n'est pas suffisante pour les directeurs qui viennent d'être nommés. Les Stylos Rouges précisent qu'"une aide à l'appropriation de cette fonction permettra au directeur.rice d'acquérir plus vite un certain nombre de connaissances et de compétences afin de s'adapter plus rapidement aux réalités du terrain".

Ce suivi sera pris en charge par l'équipe de circonscription.